CAPD 94 - 15 NOVEMBRE 2019

déclaration liminaire



Madame la Directrice Académique, Mesdames, Messieurs chers collègues,

Alors même que la loi sur la transformation de la fonction publique a pour conséquence, pour ne pas dire pour objectif, d'affaiblir la représentation syndicale, le SE-Unsa comme la Fédération de l'Unsa Education alerte depuis des mois sur le risque de voir la gestion des personnels de l'Education Nationale désorganisée et fragilisée.

Les représentants des personnels et en particulier les élus du SE-Unsa, ont toujours été force de proposition. Améliorer du mieux possible les conditions de scolarisation de nos élèves et les conditions de travail des enseignants a toujours été au cœur de nos mandats et de notre action.

Dans nos prérogatives, nous continuerons d'œuvrer pour maintenir l'organisation la plus équitable et qualitative possible du service.

Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que le ministre de l'Education Nationale s'est toujours opposée à la modification des CAP...

Nous souhaitons donc Madame la Directrice Académique, vous remercier, pour le dialogue social le plus fourni possible que vous souhaitez faire perdurer dans notre département, avec la tenue de cette CAPD bilan notamment et les documents que vous nous avez adressés en amont.

Concernant la poursuite de l'année scolaire 2019/2020, pourriez-vous nous indiquer si le calendrier prévisionnel des instances et groupes de travail, qu'ils concernent les opérations de gestion collective (CT) ou individuelle (CAP) nous sera remis et à quelle date ?

Les élections municipales se dérouleront en mars avec comme conséquence, le décalage de l'ensemble des opérations de carte scolaire et in fine du mouvement intra 2020.

Pouvoir anticiper leur mise en œuvre nous semble toutefois nécessaire, ce qui permettrait également de ne pas surcharger un 3^{ème} trimestre qui s'annonce excessivement lourd dans la gestion pour l'ensemble des personnels, à commencer par ceux de la DSDEN.

Cette CAPD qui se tient au lendemain de la parution de la note ministérielle sur la mobilité des personnels, le SE-Unsa constate que la mutation interdépartementale des collègues continue de se réduire. Ce blocage, qui dépasse d'ailleurs le seul cadre du Val-de-Marne reste un des facteurs premiers de la faible attractivité de notre métier.

Toutefois, nous tenons à souligner la prise en compte de nombreuses situations prioritaires par la Direction Académique du Val-de-Marne et ainsi vous remercier pour les collègues qui ont pu obtenir un changement de département à la suite des EXEAT.

Il est à noter que plusieurs situations sur lesquelles nous avions apporté des éléments complémentaires ont pu trouver une issue favorable même tardivement et ce après vos interventions auprès des autres départements concernés.

Concernant la situation des directrices et des directeurs, le suicide de Christine Renon, venu s'ajouter aux trop nombreux suicides dus, au moins en partie, à la souffrance au travail, nous rappelle combien la fonction est source de mal-être. Seuls une plus grande reconnaissance, y compris financière, une amélioration significative des conditions de travail et un cadre règlementaire clairement redéfini permettront une évolution positive pour les directeurs, pour les écoles, pour les élèves.

Depuis plusieurs années, le SE-Unsa conduit une réflexion sur cette problématique, au regard de l'enjeu qu'il représente pour la scolarisation des élèves au sein de l'Ecole publique laïque et républicaine.

Aussi, nous prenons acte des mesures annoncées par Jean-Michel Blanquer mardi lors du CTMEN. Bien entendu, nous serons vigilants sur la transformation de ces paroles en actes, sans douter une seconde que dans notre département, toutes les possibilités de mise en œuvre seront activées.

Dès lors, avec la contrainte du délai resserré donné par le Ministre, pourriez-vous nous indiquer, Madame la Directrice Académique, les modalités d'application de :

- la journée de décharge supplémentaire : comment cette journée sera-t-elle définie (choisie par le directeur ou imposée par un planning par exemple ? Le remplacement du directeur sera-t-il assuré partout ? Dans le cas contraire, au regard du nombre, une attention prioritaire à porter aux petites écoles nous parait pertinente.
- le comité départemental de suivi de la direction du mois de janvier : A quelle date, approximative, est-il prévu ? Quelle déclinaison départementale de l'objectif premier à savoir, l'identification des tâches administratives à supprimer qui relèvent du département ?

Le SE-Unsa 94 formule la demande que ce comité piloté par vous, Madame la Directrice Académique, se réunisse pour la première fois sans la présence des élus, comme l'a demandé le SE-Unsa au ministre. En effet, pour les mêmes raisons qui conduisent au décalage de la carte scolaire après les élections municipales, il ne parait pas souhaitable que des élus puissent se saisir de cette question dans un contexte électoral.

- les réunions de directeurs sur l'exercice de leurs fonctions avec les IEN : Sachant qu'elles doivent se dérouler entre novembre et février, un calendrier départemental est-il envisagé ou bien ce sera la décision de chaque IEN ?

En sachant que ces réunions, uniquement fixées sur la base du volontariat, ne doivent pas se dérouler sur un temps bénévole, seront-elles organisées sur le temps devant élèves ou bien en dehors avec une récupération des heures ?

Dans la mesure où plusieurs questions ne pourront peut-être pas donner lieu à une réponse précise ce jour, le SE-Unsa souhaiterait être reçu en audience pour échanger sur le calendrier et les modalités de cette mise en œuvre du chantier de la direction.

Nous vous remercions, Madame la Directrice Académique, mesdames messieurs les membres de cette CAPD, pour l'attention portée à notre propos et les réponses que vous pourrez y apporter.

Clément PEYROTTES Christelle CRUSBERG Eric D'ALESANDRO

Maeve TREILLET Bastien DIAZ Marie STAUBER

Les élus du SE-Unsa en CAPD 94